



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle. Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « **solde 13%** » de la **taxe d'apprentissage**, directement aux écoles habilitées.

La MFR-CFTA de la Ferté Macé est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement **à l'ordre de la MFR-CFTA**, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « **Solde 13%** »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée.

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques). Le CFA de la MFR-CFTA est habilité à recevoir ces versements.

⇒ Un **calculateur** est mis à votre disposition.

Bordereau de VERSEMENT

De votre entreprise à la MFR LA FERTE MACE - CODE UAI : 0611175W

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tél : Mail :

Montant du versement :, €

mode : chèque n° ou virement / IBAN : BIC :

.....

Montant versé en don en nature à notre CFA (éventuellement) :, €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété par courrier : MFR-CFTA – 25 rue Pierre Neveu BP 59 – 61600 LA FERTE MACE *avec votre règlement à l'ordre de la MFR.*

Pour toutes informations complémentaires, nous contacter par téléphone au 09 62 56 91 76.